

ASSAD : L'AGE APPROUVE LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES OCA SOUSCRITES PAR LÉO HOLDING LTD



Les actionnaires de la société ASSAD, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 Février 2019, ont approuvé le remboursement anticipé des OCA émises suivant décision de l'AGE du 18 Juin 2014, souscrites par Léo Holding Ltd, filiale de Abraaj Capital pour un montant de 25 MD.

L'AGE a approuvé également l'annulation corrélative desdites OCA conformément à l'article 338 du code des sociétés commerciales.

Source : TUSTEX